



JOON LE GUIDE

Premier Syndicat National du Personnel Navigant Commercial, le SNPNC/FO est présent dans 17 compagnies aériennes sur le territoire français.

Nous serons à vos côtés tout au long de votre activité chez Joon afin de vous apporter l'aide nécessaire en matière de compréhension de nos accords, nos règles d'utilisation, notre rémunération.

Plusieurs délégués PNC sont également juristes, ce qui est une vraie plus value pour les PNC qui rencontreraient des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions (respect des accords d'entreprise, du droit du travail, assistance du PNC dans le cadre d'un éventuel litige avec l'employeur...).

Vos élus SNPNC/FO siègent dans les différentes instances du groupe AF, CHSCT, CE et défendent les Questions du Personnel qui concernent le quotidien du PNC.



**Au SNPNC,
le contact
humain est au
cœur de nos
valeurs, aussi,
n'hésitez pas à
nous rencontrer.**



SOMMAIRE



1/ Jours OFF

2/ Le TS et le TSV

3/ Repos

4/ Indemnités repas

5/ Heures de nuit

6/ Réserve

7/ Jours blancs

8/ Lever tôt

9/ DDA

10/ Congés

11/ REX Fatigue / Clause Fatigue

12/ Aléas d'exploitation

13/ Autres primes

14/ Le CSE

15/ Les GP



1.LES JOURS OFF

10 jours OFF par mois + 12 jours OFF annuels.

Disposition d'un bloc de 5 jours OFF mensuel.

REPORT D'UN JOUR OFF : Si un jour OFF a été impacté par une activité volontaire ou non de votre part.

Proratisation des jours off suite à un dépôt de congés ou arrêt maladie =

| | | | | | | | | | | | |
|--|----|---|---|---|----|----|----|----|----|----|------|
| nb Jours mensuels d'absence donnant lieu à prorata | 0 | 3 | 6 | 9 | 12 | 15 | 18 | 21 | 24 | 26 | > 27 |
| Droit repos mensuels | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | 0 |
| Durée repos max consécutifs (MC) | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Durée repos max consécutifs (MC+LC) | 5 | 5 | 4 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 0 |

2.LE TS ET LE TSV ?

Le Temps de Service : de l'heure de convocation jusqu'à 30 minutes en base et 15 minutes en escale après l'heure de bloc arrivée.

Le Temps de Service en Vol : de l'heure de convocation comprenant une étape ou une série d'étapes jusqu'à l'heure de bloc arrivée (arrêt des moteurs).

3.LES REPOS

| | |
|--------------------|--|
| Base d'affectation | 12h minimum de repos jusqu'au TS suivant |
| Escale | 10h de repos minimum |

Dans tous les cas, le temps de repos ne peut pas être inférieur au précédent TS effectué.

4. INDEMNITÉS REPAS

Une indemnité repas à bord est prévue seulement sur l'avis du CC si l'équipage n'a pas eu la possibilité de se restaurer sur les tranches horaires de 11h-15h et 18h-22h, un report doit être effectué par le CC pour déclencher cette prime.

Le montant est relatif au barème d'indemnisation de la destination du vol.

| Destination | Montant brut |
|--|--------------|
| Berlin, Barcelone, Lisbonne, Porto, Naples, Rome | 35,00 € |
| Oslo | 49,00 € |
| Fortaleza | 26,00 € |
| Saint Martin | 38,00€ |
| Le Caire, Le Cap, Téhéran, Istanbul | 18,00 € |
| Bombay | 32,00 € |
| Mahé | 49,00 € |

Pour les journées d'activité au sol, une prime d'indemnité d'absence cantine de 6.20€ est allouée par repas.

5. HEURES DE NUIT

Toutes les heures de travail effectuées sur la plage horaire 22h-8h sont majorées de 50% (0.5PV).

6. RESERVE

Les réserves aéroport s'effectuent dans la salle réserve PNC Joon et peuvent aller jusqu'à 8 heures maximum.

Une journée de 8 heures est payée 4 PV et une demi-journée est payée 2 PV.

A partir du 12/09/18, les réserves aéroport s'effectueront dans la nouvelle salle située au siège Joon, un badge spécifique fourni par la compagnie permet d'accéder aux locaux.

7. LES JOURS BLANCS

Ce sont des jours ON sans activité programmée. Une activité peut être ajoutée la veille d'un jour blanc avant 18h, après ce délai l'avis du PNC est nécessaire.

Un PNC ne peut pas être contacté sur une période de 22h à 6h.



8.LES LEVERS TÔT

DEFINITION : Un lever tôt est une activité planifiée (vol ou réserve) avant 7h00 locale.

PRATIQUES PLANNING:

- Bloc maximum de 4 levers tôt consécutifs.
- Pas de réengagement sur un vol après une arrivée long courrier le même jour.

HORAIRES PERTURBATEURS :

Activité empêchant un PNC de dormir dans une phase de sommeil optimal et se trouvant dans l'une des 3 plages horaires mentionnées ci-dessous:

- « Service qui débute tôt » : 5h00-6h59 ;
- « Service qui termine tard » : 0h00-1h59 ;
- « Service de nuit » : 2h00-4h59.

CONTRAINTES DE PROGRAMMATION REGLEMENTAIRE :

Les FTL impose une activité maximale de 168 heures (7 jours) et doit être suivi d'un repos dit « temps de repos de récupération prolongé récurrent » d'une période de 36 heures comprenant 2 nuits locales.

Le temps d'arrêt passé en escale est considéré comme un « temps de repos de récupération prolongé récurrent » si vous avez 2 nuits locales sur place.

9.LES DDA

Les DDA sont à poser à M-2, les demandes se font sur l'application jPref et la clôture des demandes est fixée à la fin du mois civil. Les premières demandes effectuées sur jPref seront prioritaires.

Les DDA permettent d'obtenir un choix sur :

- Un jour isolé ;
- Un bloc de jours OFF ;
- Une nuitée en escale non datée.

10.LES CONGÉS

45 jours par an. Cumul de Mai à Juin. **2 campagnes de dépôt par an :**

| Période | Date Dépôt | Date Réponse |
|-----------------------|------------|--------------|
| Eté (01/06 – 30/11) | 20/04 | Mai |
| Hiver (01/12 – 31/05) | 15/09 | Octobre |

(Ces données correspondent à l'année 2018 et sont susceptibles de changer pour 2019)

Chaque PNC doit obtenir une période minimale de 14 jours consécutifs entre le 1er juin et le 31 octobre. Vous devez exprimer vos souhaits sur 4 périodes distinctes avec un bloc minimum de 5 jours.



Si la période demandée n'est pas accordée, la direction a pour obligation de vous en proposer une autre.

Pour chaque campagne de congés, un lien vous sera envoyé par email sur vos boites mails professionnelles, des relances vous seront envoyées automatiquement si vous n'avez pas effectué de demande.

D'autres types de congés existent également pour des évènements

comme le mariage, naissance, décès ou pacs, n'hésitez pas à vous rapprocher du service RH pour ces demandes.

11.REX FATIGUE / CLAUSE FATIGUE

Tous PNC peut rédiger un REX fatigue via l'application jReport pour signifier un état de fatigue, charge de travail atténuante ou une impossibilité de se reposer en escale, ces rapports permettront d'établir des plans d'action dans les différentes problématiques rencontrées.

Un PNC se sentant fatigué ou dans état ne lui permettant pas une prise de fonction en toute sécurité, peut prévenir le planning Joon pour être déplanifié du vol en précisant l'utilisation de la « clause fatigue », la rédaction d'un REX n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

12.LES ALÉAS D'EXPLOITATION / LES IRRÉGULARITÉS

Prime d'incitation en vol : PNC = 70€ // CC = 90€

| | Délai de prévenance | Versement de la prime |
|--|---------------------|-----------------------|
| Jour ON sans activité | J-1 à 18h | Oui |
| Jour OFF | J-14 | Oui |
| Atterrissage après 00h sur un jour OFF | / | Non |

13.AUTRES PRIMES

| | |
|-------------------------------|--|
| Prime forfaitaire téléphone | 10€ brut/mois |
| Prime de faisant fonction CC | 6.67€ |
| Prime de vente à bord | 7% des ventes réalisées divisé par le nombre de PNC du vol |
| Prime de 13 ^e mois | Versée en juin et novembre |

14.LE CSE

Le Comité Social et Economique (CSE) est la nouvelle entité de représentation du personnel qui fusionne les délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Les représentants sont élus pour un mandat d'une durée de 4 ans. Chez nous, les membres de ce comité doivent être répartis de façon paritaire au pourcentage des sexes de l'effectif de l'entreprise. Soit 60% de femmes pour 40% d'hommes.

Les premières élections auront lieu en octobre 2018. Ce futur CSE sera doté d'un budget alloué par la compagnie pour des activités sociales et culturelles telles que des places de cinéma, chèque cadeau, réduction tarifaire pour des parcs d'attraction...

15.LES GP

Comme toutes les autres compagnies du groupe Air France, nous disposons des GP sur Air France.

Le site gpnet.com permet d'avoir accès au GP Air France et d'autres compagnies en billets ZED (Transavia France pour le moment) sur le site Myldtravel qui est accessible via Gpnet. Pour avoir accès au GP, il est nécessaire d'avoir 6 mois d'ancienneté compagnie, vos identifiants TOKEN vous permettent d'accéder au système de réservation.

Les GP sont valables pour vous et vos ayants droit (parents, beaux-parents, enfants de moins de 25 ans), ainsi que 4 partenaires de voyages par an. Pour l'ouverture des droits GP, vous devez envoyer un email à l'adresse mail.gestionrh.joon@flyjoon.fr.

C
O
N
T
A
C
T
S

Régulation mail.prodpsc.joon@flyjoon.fr

tél : 01 49 89 54 54
Service disponible de 4h30 à 23h00

Régulation Air France

Pour un vol MC : 01 41 56 50 56
Pour un vol LC : 01 41 56 50 33
(A appeler en dehors des horaires de la production PNC Joon)

Chef PNC Mme Valérie DUCAU :

vaducan@flyjoon.fr
tél : 01 49 89 54 29 ou 06 30 20 65 68

Chef PNC adjoint Rodolphe LAURENTY

rolaurenty@flyjoon.fr
tél : 01 49 89 54 32

Chef PNC adjoint Cédric BONNAFOUS

Responsable formation PNC
cebonnafous@flyjoon.fr
tél : 06 60 47 37 60

Gestion PNC

mail.gestionpsc.joon@flyjoon.fr
tél : 01 49 89 54 41

Directeur RH Laurent KERLEO

lakerleo@flyjoon.fr
tél : 01 49 89 54 90

Ressources Humaines et paie

mail.gestionrh.joon@flyjoon.fr
tél : 01 49 89 54 92

Congés payés

mail.conges.joon@flyjoon.fr

Contact commande d'uniforme

Site pour commander :
<https://extranet.cepovett.com>
tél : 01 53 01 87 17



Si vous avez des questions ou souhaitez être au courant de l'actualité de votre section SNPNC JOON, voici les différents moyens de contact :



SNPNC JOON : Page Facebook informative reprenant des articles de presse et communication nationale du SNPNC

SNPNC JOON – LE GROUPE : Groupe fermé dédié aux PNC Joon en activité.



SNPNC JOON Messenger : Votre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions.



Si vous n'avez pas Facebook et souhaitez échanger sur divers sujets, écrivez-nous à cette adresse : joon.snpnc@gmail.com



Pour plus d'informations et d'actualité sur le SNPNC, visitez notre site internet . www.snpnc.org

SNPNC
5 RUE DE LA HAYE - BAT LE DOME 1er ETAGE
CS 18939 TREMBLAY EN FRANCE
95732 ROISSY CDG CEDEX
Tel : 01.49.19.58.18
secretariat@snpnc.org

j'adhère au snpnc
[snpnc.org /adherer](http://snpnc.org/adherer)

Munissez vous d'un RIB pour
une adhésion immédiate.